

Monteur électricien en éclairage public

Cadre d'emplois des Adjoints techniques territoriaux

Organisme émetteur : Ville de Versailles

Localisation du poste : Versailles

Direction concernée

Direction des Déplacements et des Aménagements Urbains

Service concerné

Service Travaux neufs / Régie voirie dépôt des petits bois

Catégorie du poste

Catégorie C

Poste ouvert aux

Contractuels
Titulaires

Type de poste

Poste à temps complet

Vos missions

Missions principales

- Exécution de travaux notamment pose de lanternes, lampes et retrofit Led
- Remplacement de mâts d'éclairage et de Signalisation Lumineuse Tricolore (SLT)
- Remplacement de disjoncteurs
- Remplacement et programmation horloges
- Raccordements électriques, câblages d'armoire
- Aiguillage de fourreaux, et tirages de câbles
- Mise en place de compteurs communicants
- Pose de matériels de visualisation de Signalisation Lumineuse Tricolore
- Relevés divers
- Utilisation du logiciel de gestion de l'éclairage et de SLT SAGA : suivi des demandes de travaux
- Installation électrique pour événementiel

Missions ponctuelles

- Tournée de nuit
- Astreinte marché forain
- Remplacement du responsable de la régie pendant ses congés
- Participation aux actions ponctuelles de déneigement

Votre profil

Formation

Diplôme en électricité

Expérience

Expérience de 3 à 5 ans minimum

Savoir-faire

- Connaissances en électricité
- Connaissance de l'environnement informatique
- Travail en hauteur (nacelle)

Savoir-être

- Travail en équipe au sein d'une régie
- Disponibilité
- Réactivité
- Autonomie/Rigueur
- Qualités relationnelles

- Sens du service public

Conditions d'emploi

Permis B et habilitations

- Permis B indispensable
- Habilitations électriques/CACES souhaités

Cycle de travail

39h à temps complet du lundi au vendredi

Nombre de jours de congés

25 jours de congés, 23 RTT et 2 jours de fractionnement sous condition

Avantages

- Participation de la Ville à la mutuelle et au contrat collectif Prévoyance
- Remboursement des frais de transport en commun à hauteur de 75%
- Possibilité d'adhérer à la Caisse d'Entraide (prestations sociales et loisirs)